

Fonds de Soutien aux Industriels - FDI

CC LACQ ORTHEZ

Présentation du dispositif

Soutenir les activités industrielles dans le développement de leurs projets, mais aussi dans la création d'emplois.

Ce dispositif est proposé par la CC Lacq-Orthez et piloté par le BDEA Adour. Il s'agit d'un accompagnement financier sous forme d'avance remboursable à taux zéro pour permettre aux bénéficiaires de consolider leurs ressources stables pour attirer des financeurs.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux PME et PMI (Petites et Moyennes Industries) en création, en croissance ou transmission qui ont un projet de développement productif ou technologique sur le bassin de Lacq ou porter un projet de développement ou de diversification, créateur d'emplois.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- avoir leur siège social ou un établissement d'intérêt stratégique sur le bassin de Lacq,
- être saines et viables, à jour de leurs obligations sociales et fiscales, et non confrontées à des difficultés financières de nature à entraver la poursuite de leur activité.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont retenus les projets suivants :

- l'implantation d'une activité nouvelle au sein de la structure d'accueil pour les jeunes entreprises de chimie [CHEMSTART'UP](#),
- la mise en œuvre d'un projet innovant, de programme de recherche appliquée, de recherche et développement ou de transfert de technologies portées et financées par des entreprises existantes ou nouvelles sur le territoire.

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles à ce dispositif peuvent être des investissements matériels comme immatériels, mais ne peuvent être des opérations immobilières.

Investissements matériels éligibles :

- l'outil de production,
- les aménagements spécifiques au projet,
- les équipements.

Investissements immatériels éligibles :

- les études & audits complémentaires,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) par des cabinets, des bureaux d'études, etc.,
- les tests et essais,
- les analyses techniques,
- l'aide au recrutement,
- les frais de labellisation ou de certification,
- les salaires et charges du chef de projet,
- les logiciels.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce prêt à taux zéro est de 300 000 € maximum sont accordés pour chaque dossier (dans la limite des crédits disponibles).

Dans la limite de ce plafond, les fonds accordés peuvent représenter jusqu'à 50% du besoin identifié, le complément étant nécessairement assuré par d'autres financements ou par des apports en capital des actionnaires.

Le montant total devra être remboursé sur la base d'un échéancier étalé sur 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher du BDEA Adour via contact@bdea-adour.fr.

Organisme

CC LACQ ORTHEZ

Communauté de Communes Lacq Orthez

- Rond point des chênes
BP 73
64150 MOURENX
Téléphone : 05 59 60 03 46
E-mail : contact@cc-lacqorthez.fr

